

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1880

13 septembre 2010

SOMMAIRE

4 Life S.A.	90203	D.I.E. S.A.	90225
4 Life S.A.	90203	Dotcorp Finance III S.à r.l.	90227
4 Life S.A.	90204	Dotcorp Finance II S.à r.l.	90225
4 Life S.A.	90203	Dresdner Leasing 7 S.à r.l.	90225
AFET (Poland) S.A.	90197	Dresdner Leasing 8 S.à r.l.	90225
Ahntares S.A.	90216	Immobilier Albert 1er S.A.	90240
Albatros Properties S.A.	90217	Kiwi International Corporation S. à r.l. ...	90240
All & All International S.A.	90229	L'Aiglon Luxembourg S.A.	90240
All & All S.à r.l.	90229	L.I.S. Invest S.A.	90240
Angor International S.A.	90218	Mac Europe S.A.	90195
Astros S.A.	90219	Madinina S.A.	90194
Bel Air Investments S.à r.l.	90220	Mafin	90194
” BELVEDERE REAL ESTATE ”	90216	Maharani S.à r.l.	90195
BIS&S Sàrl	90221	Meridiam MC S.A.	90195
Boralex Luxembourg S.A.	90220	MH Participations S.A.	90195
Brand Ladenbau Sàrl	90221	Middlesex JV S.à r.l.	90194
Business Concept & Solutions S.A.	90222	Mondo Chemicals S.A.	90196
Cargo Consulting S.A.	90223	Mondo Chemicals S.A.	90196
CDO SOL S.A.	90223	Monplaisir s. à r.l.	90194
Chantegrive Holding S.A.	90224	MRP Investments 2 S.à r.l.	90196
Chocolats de France	90227	MRP Investments S.à r.l.	90196
C.I.E. Partners S.A.	90222	Nalozo S.à r.l.	90196
Clinlux S.A. Holding	90223	Ocean Trade Lux Co S.à r.l.	90204
Coeba Sàrl Architecture, Urbanisme et Design, Dave Lefèvre & Associés	90223	Villa SB 2006 S.A.	90201
Compagnie Internationale des Marques S.A.	90227	Wawelux Logistics S.A.	90202
Credit Expert s.à r.l.	90227	Whitelabel I S.à r.l.	90201
dictant S.à r.l.	90216	Worldwide Trading & Investments S.à r.l.	90201
D.I.E. Holding S.A.	90225	W.S. Logistics Sàrl	90201
		Yalesco S.A.	90203

Middlesex JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.711.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°177 du 14 février 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010096530/15.

(100106504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Monplaisir s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5640 Mondorf-les-Bains, Montée Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 16.666.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010096534/15.

(100107069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Madinina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 107.457.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010096537/13.

(100106622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Mafin, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 35.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096538/10.

(100106709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Mac Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 142.783.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010096536/15.

(100107083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Maharani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 142.784.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010096539/15.

(100107081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Meridiam MC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010096543/10.

(100106948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

MH Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 133.323.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.
Experts comptables et fiscaux
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010096546/13.

(100107267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Mondo Chemicals S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-7241 Bereldange, 204, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 137.616.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 de la société anonyme de droit belge Mondo Chemicals S.A., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096532/11.

(100106941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Mondo Chemicals S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-7241 Bereldange, 204, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 137.616.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 de la société anonyme de droit belge Mondo Chemicals S.A., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096533/11.

(100106944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Nalozo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2010096555/11.

(100106838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

MRP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096551/10.

(100107100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

MRP Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096552/10.

(100107097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

AFET (Poland) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.820.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of July.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of AFET (POLAND) S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of Maître Paul Decker on 22 June 2006, published in the Mémorial C number 1745 of 19 September 2006, and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg, section B, under the number 117.820.

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, of 27 November 2008, published in the Mémorial C number 2971 of 16 December 2008.

The meeting is declared open with Mrs Catherine CADET, private employee, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Raymond THILL, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiver of the convening notice;

2. To increase the corporate capital of the Company by an amount of three hundred thousand Euro (EUR 300.000,-) so as to raise it from its present amount of three million one hundred and eighteen thousand three hundred and ninety-four Euro (EUR 3.118.394,-) to three million four hundred and eighteen thousand three hundred and ninety-four Euro (EUR 3.418.394,-);

3. To issue one hundred and fifty thousand (150.000) new shares with no par value, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase;

4. To accept subscription for these new shares by the existing shareholders of the Company and to accept payment in full for such shares, with a total share premium of one million two hundred thousand Euro (EUR 1.200.000,-), by a contribution in cash amounting to a total of one million five hundred thousand Euros (EUR 1.500.000,-);

5. To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase;

6. To allocate thirty thousand Euro (EUR 30.000,-) from the share premium account to the legal reserve account.

7. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of three hundred thousand Euro (EUR 300.000,-) so as to raise it from its present amount of three million one hundred and eighteen thousand three hundred and ninety-four Euro (EUR 3.118.394,-) to three million four hundred and eighteen thousand three hundred and ninety-four Euro (EUR 3.418.394,-).

Second resolution

The general meeting resolved to issue one hundred and fifty thousand (150.000) new shares with no par value, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Third resolution - Subscription – Payment

Thereupon have appeared:

(i) SCI Vendome Commerces, a société civile immobilière à capital variable incorporated in France, registered with the Trade Register of Nanterre under the number R.C.S. 431 980 275, with registered office at Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100, esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex, France, represented by Mrs Catherine Cadet-Pampel, by virtue of a proxy given on 14 July in Paris,

SCI Vendome Commerces, prenamed, declared to subscribe for thirty seven thousand six hundred and fifty (37.650) new shares with no nominal value and to pay in full for such new shares, with a share premium of an aggregate amount of three hundred and one thousand and two hundred Euro (EUR 301.200,-) by a contribution in cash in an amount of three hundred and seventy-six thousand and five hundred Euro (EUR 376.500,-);

(ii) EUROPEAN RETAIL INCOME VENTURE S.C.A., a société en commandite par actions incorporated in Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg, section B, under the number 109.566, represented by Mrs Catherine Cadet-Pampel, by virtue of a proxy given on 14 July in Luxembourg,

EUROPEAN RETAIL INCOME VENTURE S.C.A., prenamed, declared to subscribe for thirty seven thousand six hundred and fifty (37.650) new shares with no nominal value and to pay in full for such new shares, with a share premium of an aggregate amount of three hundred and one thousand and two hundred Euro (EUR 301.200,-) by a contribution in cash in an amount of three hundred and seventy-six thousand and five hundred Euro (EUR 376.500,-);

(iii) TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme incorporated in Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg, section B, under the number 93.081, by Mrs Catherine Cadet-Pampel, by virtue of a proxy given on 14 July in Luxembourg,

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., prenamed, declared to subscribe for seventy four thousand and seven hundred (74.700) new shares with no nominal value and to pay in full for such new shares, with a share premium of an aggregate amount of five hundred and ninety-seven thousand six hundred Euro (EUR 597.600,-) by a contribution in cash in an amount of seven hundred and forty-seven thousand Euro (EUR 747.000,-);

(together the «Subscribers»).

The amount of one million five hundred thousand Euro (EUR 1.500.000,-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot the one hundred and fifty thousand (150.000) new shares to the Subscribers according to their subscriptions as detailed hereabove.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

«**Art. 5.** Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at three million four hundred and eighteen thousand three hundred and ninetyfour Euro (EUR 3.418.394,-) divided into one million seven hundred and nine thousand one hundred and ninety-seven (1.709.197) shares with no par value.»

Fifth resolution

The general meeting resolved to allocate thirty thousand Euro (EUR 30.000,-) from the share premium account to the legal reserve account. Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand one hundred Euro (EUR 2,100.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quinze juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AFET (POLAND) S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de Me Paul Decker en date du 22 juin 2006, publié au Mémorial

C numéro 1745 du 19 septembre 2006 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.820.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C sous le numéro 2971 du 16 décembre 2008.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine CADET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux convocations;
2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois million de cent dix-huit mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 3.118.394,-) à trois millions quatre cent dix-huit mille trois cent quatre-vingtquatorze (EUR 3.418.394,-).
3. Emission de cent cinquante mille (150.000) nouvelles actions sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour de la décision des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.
4. Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles par les actionnaires existants de la Société, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions, avec une prime d'émission totale d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-), par apport en numéraire en totale de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.00)
5. Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.
6. Affectation de trente mille euros (EUR 30.000,-) du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.
7. Divers.

Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions cent dix-huit mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 3.118.394,-) à trois millions quatre cent dix-huit mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 3.418.394,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre cent cinquante mille (150.000) nouvelles actions sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour des présentes résolutions.

Troisième résolution - Souscription – Paiement

Ensuite, se sont présentés:

(i) SCI Vendome Commerces, une société civile immobilière à capital variable régie par le droit français, immatriculée au Registre de Commerce de Nanterre sous le numéro R.C.S. 431 980.275, ayant son siège social Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100, esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex, France, représentée par Mme Catherine Cadet- Pampel, en vertu d'une procuration donnée le 14 juillet à Paris,

SCI Vendome Commerces, prénommée, a déclaré souscrire trente-sept mille six cent cinquante (37.650) nouvelles actions sans valeur nominale et libérer intégralement ces nouvelles actions, avec une prime d'émission d'un montant total

de trois cent mille deux cents euros (EUR 301.200,-), par un apport en numéraire d'un montant de trois cent soixante-seize mille et cinq cents euros (EUR 376.500,-);

(ii) EUROPEAN RETAIL INCOME VENTURE S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit du Luxembourg, ayant son siège social 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.566, représentée par Mme Catherine Cadet-Pampel, en vertu d'une procuration donnée le 14 juillet à Luxembourg,

EUROPEAN RETAIL INCOME VENTURE S.C.A., prénommée, a déclaré souscrire trente-sept mille six cent cinquante (37.650) nouvelles actions sans valeur nominale et libérer intégralement ces nouvelles actions, avec une prime d'émission d'un montant total de trois cent mille deux cents euros (EUR 301.200,-), par un apport en numéraire d'un montant de trois cent soixanteseize mille et cinq cents euros (EUR 376.500,-);

(iii) TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par le droit de Luxembourg, ayant son siège social 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93.081, représentée par Mme Catherine Cadet-Pampel, en vertu d'une procuration donnée le 14 juillet à Luxembourg,

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., prénommée, a déclaré soixante-quatorze mille et sept cents (74.700) nouvelles actions sans valeur nominale et libérer intégralement ces nouvelles actions, avec une prime d'émission d'un montant total de cinq cent quatre vingt-dix sept mille six cents euros (EUR 597.600,-), par un apport en numéraire d'un montant de sept cent quarante-sept mille euros (EUR 747.000,-);

(ensemble les «Souscripteurs»).

Le montant d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'attribuer les cent cinquante mille (150.000) nouvelles actions aux Souscripteurs conformément à leurs souscriptions telles que détaillées ci-dessus.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Art. 5. Capital social. Alinéa premier. Le capital émis de la Société est fixé à trois millions quatre cent dix-huit mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 3.418.394,-) représenté par un million sept cent et neuf mille cent quatre-vingt-dix-sept (1.709.197) actions sans valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé d'affecter vingt mille deux cent vingt-sept euros (EUR 30.000,-) du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

Aucun autre point ne restant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a été clôturée à heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Cadet, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2010. LAC/2010/32068 Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 21 juillet 2010

Référence de publication: 2010097194/214.

(100109559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Villa SB 2006 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 119.478.

—
Veuillez prendre note que conséquemment à ma lettre de démission datée du 2 juillet 2010, j'ai démissionné avec effet immédiat de ma fonction d'Administrateur dans la société VILLA SB 2006 S.A., ayant son siège social au 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119478.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Jacques Josset.

Référence de publication: 2010097160/13.

(100108079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

W.S. Logistics Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 64, rue Hiehl.
R.C.S. Luxembourg B 145.569.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/07/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010097161/13.

(100107650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Whitelabel I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 153.335.

—
Il résulte de cessions de parts sociales datées du 2 juillet 2010, que GS Lux Management Services Sàrl, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, a transféré avec effet immédiat le nombre de parts sociales suivantes:

- 588.567 parts sociales à TPG ONTARIO 1, L.P., un limited partnership des Iles Cayman ayant son adresse au c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1004, Cayman Islands.
- 33.972 parts sociales à TPG ONTARIO 2B, L.P., un Limited Partnership des Iles Cayman ayant son adresse au c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1004, Cayman Islands.
- 2.461 parts sociales à TPG FOF VI SPV, L.P., un Limited Partnership enregistré auprès du Secretary of State of Delaware, ayant son adresse au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Gérant

Référence de publication: 2010097162/21.

(100107945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Worldwide Trading & Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 147.882.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.
Worldwide Trading & Investments S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010097165/15.

(100107596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Wawelux Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.533.

L'an deux mil dix, le vingt-neuvième jour de juin.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „WAWELUX LOGISTICS S.A.", avec siège social à L-5366 Munsbach, Zone Industrielle "Parc d'Activité Syrdall", immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 73533 constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 décembre 1999 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 10 mars 2000 numéro 200.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Evelyne Leost, responsable administratif, demeurant professionnellement au 34A, rue Philippe II, L - 2011 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Evelyne Leost, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Modification du quorum de vote des assemblées générales ordinaires des actionnaires de la Société;
- Modification de l'article 16 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier le quorum de vote des assemblées générales ordinaires des actionnaires de la Société en le portant à la majorité simple des actions présentes ou représentées lors de l'assemblée.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution qui précède, l'article 16 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 16.** Les décisions des assemblées générales ordinaires sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées lors de l'assemblée."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Evelyne Leost, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 juillet 2010. LAC/2010/29360. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour expédition conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg le 12 juillet 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010097166/58.

(100108266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Yalesco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 79.780.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2010097168/12.

(100107615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

4 Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 103.786.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010097170/10.

(100108000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

4 Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 103.786.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010097171/10.

(100108002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

4 Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 103.786.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010097172/10.

(100108004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

4 Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 103.786.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010097173/10.

(100108006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Ocean Trade Lux Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 153.418.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of the month of June.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

there appeared

Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P., an English limited partnership registered under number LP 11888, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) L.P., Inc., acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Management Ltd, a company incorporated in Guernsey under company number 50118, with registered address located at Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HL, being the sole shareholder of Ocean Trade Lux Co S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 25 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1300 on 24 June 2010, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 153.418,

represented by Me Katia Panichi, maître en droit, residing in Luxembourg,

pursuant to a proxy dated 28 June 2010, which proxy signed by the proxy holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all twelve thousand (12,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

A. Creation of ten (10) classes of ordinary shares in the Company to be named class A, B, C, D, E, F, G, H, I, J shares and allocation of the existing twelve thousand (12,000) ordinary shares of a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each in the proportion of one thousand two hundred (1,200) ordinary shares to each such class and determination of the rights and obligations attaching to each such class as set forth in items C, D and E of the agenda below;

B. Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000) to thirty-one million one hundred and twenty-seven thousand three hundred and ninety-four Pounds Sterling (GBP 31,127,394) by the issue of:

- three million one hundred and eleven thousand five hundred and thirty-seven (3,111,537) new class A ordinary shares;
 - three million one hundred and eleven thousand five hundred and thirty-eight (3,111,538) new class B ordinary shares;
 - three million one hundred and eleven thousand five hundred and thirty-eight (3,111,538) new class C ordinary shares;
 - three million one hundred and eleven thousand five hundred and thirty-eight (3,111,538) new class D ordinary shares;
 - three million one hundred and eleven thousand five hundred and forty (3,111,540) new class E ordinary shares;
 - three million one hundred and eleven thousand five hundred and forty (3,111,540) new class F ordinary shares;
 - three million one hundred and eleven thousand five hundred and forty (3,111,540) new class G ordinary shares;
 - three million one hundred and eleven thousand five hundred and forty-one (3,111,541) new class H ordinary shares;
 - three million one hundred and eleven thousand five hundred and forty-one (3,111,541) new class I ordinary shares;
 - three million one hundred and eleven thousand five hundred and forty-one (3,111,541) new class J ordinary shares;
- each with a nominal value of one Pound Sterling (GBP

1) against a contribution in cash of thirty-one million one hundred and fifteen thousand three hundred and ninety-four Pounds Sterling (GBP 31,115,394) as more fully set forth in the table below:

Subscriber	Class of Shares	Number of New Shares
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	A	2,198,370
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	A	866,462
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	A	14,415
RTH Global Partners L.P.	A	32,290
Total Class A		3,111,537
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	B	2,198,370
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	B	866,462
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	B	14,415
RTH Global Partners L.P.	B	32,291
Total Class B		3,111,538
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	C	2,198,370
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	C	866,462
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	C	14,415
RTH Global Partners L.P.	C	32,291
Total Class C		3,111,538
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	D	2,198,370
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	D	866,462
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	D	14,415
RTH Global Partners L.P.	D	32,291
Total Class D		3,111,538
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	E	2,198,370
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	E	866,463
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	E	14,416
RTH Global Partners L.P.	E	32,291
Total Class E		3,111,540
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	F	2,198,370
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	F	866,463
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	F	14,416
RTH Global Partners L.P.	F	32,291
Total Class F		3,111,540
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	G	2,198,370
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	G	866,463
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	G	14,416
RTH Global Partners L.P.	G	32,291
Total Class G		3,111,540
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	H	2,198,371
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	H	866,463
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	H	14,416
RTH Global Partners L.P.	H	32,291
Total Class H		3,111,541
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	I	2,198,371
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	I	866,463
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	I	14,416
RTH Global Partners L.P.	I	32,291
Total Class I		3,111,541
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	J	2,198,371
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	J	866,463
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	J	14,416
RTH Global Partners L.P.	J	32,291
Total Class J		3,111,541

and subscription to the new shares by

(i) Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P., an English limited partnership registered with Companies House under number LP 011888, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) L.P., Inc., acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Management Ltd, a company incorporated in Guernsey under company number 50118, with registered address located at Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HL;

(ii) Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P., a Delaware limited partnership, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4517547, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (AIV GP) L.P., acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., with business address located at 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA;

(iii) Trilantic Capital Partners Group VI L.P., a Delaware limited partnership, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4379609, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Group VI GP L.P., acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., with business address located at 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA;

(iv) RTH Global Partners L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, registered with the Registrar of Limited Partnerships under number CP63388, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Parallel GP) L.P. acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., with business address located at 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA; in the proportions set forth hereabove and payment of the total subscription price by a contribution in cash;

C. Amendment and restatement of article 5 of the Articles of the Company so as to reflect the decisions to be taken on the above items as follows:

“ Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at thirty-one million one hundred and twenty-seven thousand three hundred and ninety-four Pounds Sterling (GBP 31,127,394) divided into:

- 3,112,737 class A shares,
- 3,112,738 class B shares,
- 3,112,738 class C shares,
- 3,112,738 class D shares,
- 3,112,740 class E shares,
- 3,112,740 class F shares,
- 3,112,740 class G shares,
- 3,112,741 class H shares,
- 3,112,741 class I shares,
- 3,112,741 class J shares.

being together referred to as the “shares”, each share with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations set out in the present articles of association.

5.2 The Company may proceed to the repurchase of its own shares within the limits laid down by law.

5.3 Any available share premium shall be freely distributable (subject to the provisions of the articles of association).

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such repurchases and cancellations of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J).

5.6 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in order provided for in article 5.5), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount equal to the cancellation for each of the relevant class held by them and so cancelled.

5.7 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

5.8 The Total Cancellation Amount shall be determined by the board of managers and approved by the general meeting of the members on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the members in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.9 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.10 The Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or the articles of association of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (for the avoidance of doubt, without any double counting) so that:

$$AA=(NP+P+CR)(L+LR).$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association of the Company

The Interim Accounts means the interim accounts of the Company prepared by the board of managers as at the relevant Interim Accounts Date.

The Interim Accounts Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.”

D. Amendment and restatement of article 24 of the Articles so as to determine the allocation to be made in the event of a dividend distribution as follows:

“ Art. 24. Appropriation of Profits.

24.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This reduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company, as increased or decreased from time to time.

24.2 The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it is being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

24.3 The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

24.4 The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

24.5 In the event of a dividend declaration, such allocation shall be made:

24.5.1 an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all members pro rata to their shares regardless of the class, then

24.5.2 the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class of shares in the reverse alphabetical order (i.e. first class J shares, then if no class J shares are in existence, class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence).”

E. Amendment and restatement of article 25 so as to read as follows:

“ Art. 25. Dissolution, Liquidation.

25.1 The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s), voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

25.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the managers or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

25.3 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company in accordance with the provisions of article 5 and 24 above, provided that and subject to liquidation surplus being available, each share shall entitled its holder to an amount at least equal to the issue price of such share and an amount equal to the amount as provided under article 24.”

The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

First resolution

The sole shareholder resolved to create ten (10) classes of ordinary shares in the Company to be named class A, B, C, D, E, F, G, H, I, J shares and to allocate the existing twelve thousand (12,000) ordinary shares of a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each in the proportion of one thousand two hundred (1,200) ordinary shares to each such class; and to approve the rights and obligations attaching to each class of shares as set forth in items C, D and E of the agenda.

Second resolution

The sole shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000) to thirtyone million one hundred and twenty-seven thousand three hundred and ninety-four Pounds Sterling (GBP 31,127,394) by the issue of:

- three million one hundred and eleven thousand five hundred and thirty-seven (3,111,537) new class A ordinary shares;
- three million one hundred and eleven thousand five hundred and thirty-eight (3,111,538) new class B ordinary shares;
- three million one hundred and eleven thousand five hundred and thirty-eight (3,111,538) new class C ordinary shares;
- three million one hundred and eleven thousand five hundred and thirty-eight (3,111,538) new class D ordinary shares;
- three million one hundred and eleven thousand five hundred and forty (3,111,540) new class E ordinary shares;
- three million one hundred and eleven thousand five hundred and forty (3,111,540) new class F ordinary shares;
- three million one hundred and eleven thousand five hundred and forty (3,111,540) new class G ordinary shares;
- three million one hundred and eleven thousand five hundred and forty-one (3,111,541) new class H ordinary shares;
- three million one hundred and eleven thousand five hundred and forty-one (3,111,541) new class I ordinary shares;
- three million one hundred and eleven thousand five hundred and forty-one (3,111,541) new class J ordinary shares;

each with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) against a contribution in cash of thirty-one million one hundred and fifteen thousand three hundred and ninety-four Pounds Sterling (GBP 31,115,394) as more fully set forth in the table below:

Subscriber	Class of Shares	Number of New Shares
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	A	2,198,370
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	A	866,462
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	A	14,415
RTH Global Partners L.P.	A	32,290
Total Class A		<u>3,111,537</u>
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	B	2,198,370
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	B	866,462
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	B	14,415
RTH Global Partners L.P.	B	32,291
Total Class B		<u>3,111,538</u>
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	C	2,198,370
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	C	866,462
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	C	14,415
RTH Global Partners L.P.	C	32,291
Total Class C		<u>3,111,538</u>
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	D	2,198,370
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	D	866,462
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	D	14,415
RTH Global Partners L.P.	D	32,291
Total Class D		<u>3,111,538</u>
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	E	2,198,370
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	E	866,463
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	E	14,416
RTH Global Partners L.P.	E	32,291
Total Class E		<u>3,111,540</u>
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	F	2,198,370
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	F	866,463
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	F	14,416
RTH Global Partners L.P.	F	32,291
Total Class F		<u>3,111,540</u>
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	G	2,198,370
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	G	866,463
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	G	14,416
RTH Global Partners L.P.	G	32,291

Total Class G		3,111,540
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	H	2,198,371
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	H	866,463
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	H	14,416
RTH Global Partners L.P.	H	32,291
Total Class H		3,111,541
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	I	2,198,371
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	I	866,463
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	I	14,416
RTH Global Partners L.P.	I	32,291
Total Class I		3,111,541
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	J	2,198,371
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	J	866,463
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	J	14,416
RTH Global Partners L.P.	J	32,291
Total Class J		3,111,541

Thereupon

(i) Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P., an English limited partnership registered with Companies House under number LP 011888, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) L.P., Inc., acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Management Ltd, a company incorporated in Guernsey under company number 50118, with registered address located at Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HL;

(ii) Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P., a Delaware limited partnership, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4517547, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (AIV GP) L.P., acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., with business address located at 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA;

(iii) Trilantic Capital Partners Group VI L.P., a Delaware limited partnership, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4379609, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Group VI GP L.P., acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., with business address located at 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA;

(iv) RTH Global Partners L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, registered with the Registrar of Limited Partnerships under number CP63388, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Parallel GP) L.P. acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., with business address located at 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA;

all here represented by Me Katia Panichi, prenamed, pursuant to four (4) proxies dated on 28 June 2010 which shall be registered together with the present deed, subscribed and fully paid the new shares as set forth in the table above.

Proof of the payment was given to the undersigned notary.

As a result of the preceding increases of share capital, Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P., Trilantic Capital Partners Group VI L.P. and RTH Global Partners L.P. have become shareholders of the Company and will thus resolve on the remaining items of the Agenda.

Third resolution

The shareholders resolved to amend and restate article 5 of the Articles of the Company in the manner set out in item C of the Agenda.

Fourth resolution

The shareholders resolved to amend and restate article 24 of the Articles so as to determine the allocation to be made in the event of a dividend distribution in the manner set out in item D of the Agenda.

Fifth resolution

The shareholders resolved to amend and restate article 25 of the Articles in the manner set out in item E of the Agenda.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolution are estimated at approximately € 7,500 (seven thousand five hundred euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P., une limited partnership immatriculée sous le numéro LP 11888 agissant par son associé commandité Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) L.P. Inc., agissant elle-même par son associé commandité Trilantic Capital Partners Management Ltd, une société constituée suivant le droit de Guernsey sous le numéro 50118 avec siège social à Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HL, étant l'associé unique de Ocean Trade Lux Co S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 25 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1300 du 24 juin 2010, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 153.418,

représentée par M^e Katia Panichi, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2010, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le comparant déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les douze mille (12.000) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour

A. Création de dix classes de parts sociales ordinaires dans la Société à savoir la classe A, B, C, D, E, F, G, H, I et J et affectation des douze mille (12.000) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune en proportion de mille deux cents (1.200) parts sociales ordinaires à chaque classe et détermination des droits et obligations attachées à chacune de ces classes tel que décrit aux points C, D et E de l'ordre du jour ci-dessous;

B. Augmentation du capital social émis de la Société pour le porter de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000) à trente et un millions cent vingt-sept mille trois cent quatre-vingtquatorze Livres Sterling (GBP 31.127.394) par l'émission de:

- trois millions cent et onze mille cinq cent trente-sept (3.111.537) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A;

- trois millions cent et onze mille cinq cent trente-huit (3.111.538) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B;

- trois millions cent et onze mille cinq cent trente-huit (3.111.538) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C;

- trois millions cent et onze mille cinq cent trente-huit (3.111.538) nouvelles parts sociales ordinaires de classe D;

- trois millions cent et onze mille cinq cent quarante (3.111.540) nouvelles parts sociales ordinaires de classe E;

- trois millions cent et onze mille cinq cent quarante (3.111.540) nouvelles parts sociales ordinaires de classe F;

- trois millions cent et onze mille cinq cent quarante (3.111.540) nouvelles parts sociales ordinaires de classe G;

- trois millions cent et onze mille cinq cent quarante et une (3.111.541) nouvelles parts sociales ordinaires de classe H;

- trois millions cent et onze mille cinq cent quarante et une (3.111.541) nouvelles parts sociales ordinaires de classe I; and

- trois millions cent et onze mille cinq cent quarante et une (3.111.541) nouvelles parts sociales ordinaires de classe J;

d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune en contrepartie d'un apport en espèces de trente-et-un millions cent quinze mille trois cent quatre-vingt-quatorze de Livres Sterling (GBP 31.115.394) tel que plus amplement décrit au tableau ci-dessous:

Souscripteurs	Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	A	2.198.370
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	A	866.462
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	A	14.415
RTH Global Partners L.P.	A	32.290

Total de classe A		3.111.537
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	B	2.198.370
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	B	866.462
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	B	14.415
RTH Global Partners L.P.	B	32.291
Total de classe B		3.111.538
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	C	2.198.370
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	C	866.462
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	C	14.415
RTH Global Partners L.P.	C	32.291
Total de classe C		3.111.538
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	D	2.198.370
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	D	866.462
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	D	14.415
RTH Global Partners L.P.	D	32.291
Total classe D		3.111.538
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	E	2.198.370
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	E	866.463
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	E	14.416
RTH Global Partners L.P.	E	32.291
Total de classe E		3.111.540
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	F	2.198.370
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	F	866.463
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	F	14.416
RTH Global Partners L.P.	F	32.291
Total de classe F		3.111.540
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	G	2.198.370
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	G	866.463
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	G	14.416
RTH Global Partners L.P.	G	32.291
Total de classe G		3.111.540
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	H	2.198.371
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	H	866.463
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	H	14.416
RTH Global Partners L.P.	H	32.291
Total de classe H		3.111.541
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	I	2.198.371
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	I	866.463
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	I	14.416
RTH Global Partners L.P.	I	32.291
Total de classe I		3.111.541
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	J	2.198.371
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	J	866.463
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	J	14.416
RTH Global Partners L.P.	J	32.291
Total de classe J		3.111.541

et souscription aux nouvelles parts sociales par

(i) Trilantic Capital Partners IV (Europe) LLP, une limited partnership de droit anglais immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP 011888, agissant par son general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) L.P., Inc., agissant elle-même par son general partner Trilantic Capital Partners Management Ltd, une société constituée suivant le droit de Guernsey sous le numéro 50118, avec siège social à Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HL;

(ii) Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P., une limited partnership constituée sous le droit du Delaware, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4517547, agissant par son general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (AIV GP) L.P., agissant elle-même par son general partner Trilantic Capital

Partners Associates MGP IV L.L.C., avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, New York 10022, Etats-Unis;

(iii) Trilantic Capital Partners Group VI L.P., une limited partnership constituée sous le droit du Delaware, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4379609, agissant par son general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, New York 10022, Etats-Unis;

(iv) RTH Global Partners L.P., une limited partnership constituée sous le droit de Jersey, immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro CP63388, agissant par son general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Parallel GP) L.P., agissant elle-même par son general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, New York 10022, Etats-Unis; dans les proportions indiquées ci-dessus et paiement de la totalité du prix de souscription par un apport en espèces;

C. Modification et refonte de l'article 5 des Statuts de la Société de sorte à refléter les décisions qui seront prises sur les points à l'ordre du jour comme suit:

« **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à trente et un millions cent vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-quatorze Livres Sterling (GBP 31.127.394) divisé en:

- 31.112.737 parts sociales de classe A,
- 31.112.738 parts sociales de classe B,
- 31.112.738 parts sociales de classe C,
- 31.112.738 parts sociales de classe D,
- 31.112.740 parts sociales de classe E,
- 31.112.740 parts sociales de classe F,
- 31.112.740 parts sociales de classe G,
- 31.112.741 parts sociales de classe H,
- 31.112.741 parts sociales de classe I,
- 31.112.741 parts sociales de classe J,

étant ensemble désignées les «parts sociales», chaque part sociale d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) et avec les droits et obligations tels que mentionnés dans les présents statuts.

5.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi.

5.3 Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable (sous réserve des dispositions statutaires).

5.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

5.5 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs classes de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales en émission dans cette(ces) classe(s).

Dans le cas de rachats et d'annulations de classes de parts sociales, ces rachats et annulations de parts sociales devront être effectués dans le sens alphabétique inverse (en commençant avec la classe J).

5.6 Dans le cas d'une réduction de capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre établi à l'article 5.5), cette classe de parts sociales donne droit à leurs détenteurs, au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans cette classe, au Montant Disponible égal à l'annulation pour chacune des classes concernées qu'ils détiennent et qui sont annulées.

5.7 La Valeur d'annulation par Part Sociale doit être calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée.

5.8 Le Montant Total d'Annulation sera déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A doit être le Montant Disponible de la classe concernée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés de la manière requise pour la modification des statuts, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

5.9 Au moment du rachat et de l'annulation des parts sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et payable par la Société.

5.10 Le Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmentés par

(i) toute prime d'émission librement distribuable et toutes autres réserves librement distribuables et (ii) toute somme devant être affectée aux réserves selon les exigences légales ou les statuts de la Société, à chaque fois tel que déterminé dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MD=BN+P+RC)-(P+RL).$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et toutes autres réserves librement distribuables

RC = le montant de la réduction du capital social et réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales devant être annulée

P = pertes (y compris pertes reportées)

RL = toute somme devant être placée en réserve selon les exigences légales ou les statuts de la Société

Les Comptes Intérimaires signifient les comptes intérimaires de la Société préparés par le conseil de gérance à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

La Date des Comptes Intérimaires signifie la date supérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe de parts sociales concernée.»

D. Modification et refonte de l'article 24 des Statuts afin de prévoir l'affectation à faire en cas de distribution de dividendes comme suit:

« Art. 24. Distributions.

24.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société, tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre.

24.2 Les associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes préparés par le conseil de gérance montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne doit pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale augmentés des profits reportés et des sommes devant être allouées à une réserve à établir selon la loi.

24.3 Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

24.4 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

24.5 Dans le cas d'une déclaration de dividendes, l'allocation sera faite de la manière suivante:

24.5.1 un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être payé de manière égale à tous les associés au pro rata de leurs parts sociales, sans tenir compte de la classe, ensuite

24.5.2 le solde du montant total distribué sera alloué dans sa totalité aux détenteurs de la dernière classe de parts Sociales dans l'ordre alphabétique inverse (i.e. premières parts sociales de classe J, ensuite s'il n'existe aucune part sociale de classe J, les parts sociales de classe I et ainsi de suite jusqu'à l'existence de parts sociales de classe A uniquement).»

E. Modification et refonte de l'article 25 comme suit:

« Art. 25. Dissolution.

25.1 La Société peut être dissoute par une décision des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

25.2 En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les Gérants ou toute autre personne (personne physique ou morale) nommées par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

25.3 Une fois les dettes, charges et dépenses de liquidation payées, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux détenteurs des parts sociales de la Société en conformité avec les dispositions des articles 5 et 24, à condition que et sujet au surplus de liquidation disponible, chaque part sociale donnera droit à son détenteur à un montant au moins égal au prix d'émission de cette part sociale et à un montant égal au montant prévu à l'article 24.»

Première résolution

L'associé unique a décidé de créer dix classes de parts sociales ordinaires dans la Société à savoir la classe A, B, C, D, E, F, G, H, I et J et d'affecter les douze mille (12.000) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune à concurrence de mille deux cents (1.200) parts sociales ordinaires à chaque classe, et d'approuver les droits et obligations attachés à chaque classe tel que décrit aux points C, D et E de l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé (i) d'augmenter le capital social émis de la Société pour le porter de son montant actuel de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000) à trente et un millions cent vingt sept mille trois cent quatre-vingt-quatorze Livres Sterling (GBP 31.127.394) par l'émission de:

- trois millions cent et onze mille cinq cent trente-sept (3.111.537) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A;
- trois millions cent et onze mille cinq cent trente-huit (3.111.538) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B;
- trois millions cent et onze mille cinq cent trente-huit (3.111.538) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C;
- trois millions cent et onze mille cinq cent trente-huit (3.111.538) nouvelles parts sociales ordinaires de classe D;
- trois millions cent et onze mille cinq cent quarante (3.111.540) nouvelles parts sociales ordinaires de classe E;

- trois millions cent et onze mille cinq cent quarante (3.111.540) nouvelles parts sociales ordinaires de classe F;
- trois millions cent et onze mille cinq cent quarante (3.111.540) nouvelles parts sociales ordinaires de classe G;
- trois millions cent et onze mille cinq cent quarante et une (3.111.541) nouvelles parts sociales ordinaires de classe H;
- trois millions cent et onze mille cinq cent quarante et une (3.111.541) nouvelles parts sociales ordinaires de classe I; and
- trois millions cent et onze mille cinq cent quarante et une (3.111.541) nouvelles parts sociales ordinaires de classe J;

d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune en contrepartie d'un apport en espèce de trente et un millions cent quinze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Livres Sterling (GBP 31.115.394) tel que plus amplement décrit au tableau ci-dessous:

Souscripteurs	Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	A	2.198.370
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	A	866.462
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	A	14.415
RTH Global Partners L.P.	A	32.290
Total de classe A		3.111.537
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	B	2.198.370
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	B	866.462
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	B	14.415
RTH Global Partners L.P.	B	32.291
Total de classe B		3.111.538
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	C	2.198.370
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	C	866.462
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	C	14.415
RTH Global Partners L.P.	C	32.291
Total de classe C		3.111.538
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	D	2.198.370
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	D	866.462
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	D	14.415
RTH Global Partners L.P.	D	32.291
Total classe D		3.111.538
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	E	2.198.370
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	E	866.463
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	E	14.416
RTH Global Partners L.P.	E	32.291
Total de classe E		3.111.540
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	F	2.198.370
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	F	866.463
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	F	14.416
RTH Global Partners L.P.	F	32.291
Total de classe F		3.111.540
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	G	2.198.370
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	G	866.463
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	G	14.416
RTH Global Partners L.P.	G	32.291
Total de classe G		3.111.540
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	H	2.198.371
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	H	866.463
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	H	14.416
RTH Global Partners L.P.	H	32.291
Total de classe H		3.111.541
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	I	2.198.371

Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	I	866.463
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	I	14.416
RTH Global Partners L.P.	I	32.291
Total de classe I		<u>3.111.541</u>
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	J	2.198.371
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A)	J	866.463
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	J	14.416
RTH Global Partners L.P.	J	32.291
Total de classe J		<u>3.111.541</u>

et souscription aux nouvelles parts sociales par

(i) Trilantic Capital Partners IV (Europe) LLP, une limited partnership de droit anglais immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP 011888, agissant par son general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) L.P., Inc., agissant elle-même par son general partner Trilantic Capital Partners Management Ltd, une société constituée suivant le droit de Guernsey sous le numéro 50118, avec siège social à Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HL;

(ii) Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P., une limited partnership constituée sous le droit du Delaware, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4517547, agissant par son general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (AIV GP) L.P., agissant elle-même par son general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, New York 10022, Etats-Unis;

(iii) Trilantic Capital Partners Group VI L.P., une limited partnership constituée sous le droit du Delaware, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4379609, agissant par son general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, New York 10022, Etats-Unis;

(iv) RTH Global Partners L.P., une limited partnership constituée sous le droit de Jersey, immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro CP63388, agissant par son general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Parallel GP) L.P., agissant elle-même par son general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, New York 10022, Etats-Unis.

ces derniers ici représentés par Maître Katia Panichi prénommée, en vertu de quatre (4) procurations datées du 28 juin 2010, lesquelles resteront ci-annexées, l'apport étant fait en espèces comme mieux détaillé dans le tableau.

Preuve du paiement a été donnée au notaire.

En conséquence de l'augmentation du capital social qui précède, Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P., Trilantic Capital Partners Group VI L.P. et RTH Global Partners L.P. sont devenus associés de la Société et à ce titre, ils participeront aux décisions restantes de l'ordre du jour.

Troisième résolution

Les associés ont décidé de modifier et de procéder à une refonte de l'article 5 des Statuts de la Société émis de la manière décrite au point C de l'ordre du jour.

Quatrième résolution

Les associés ont décidé de modifier et de procéder à une refonte de l'article 24 des Statuts afin de prévoir l'affectation à faire en cas de distribution de dividendes de la manière prévue au point D de l'ordre du jour.

Cinquième résolution

Les associés ont décidé de modifier et de procéder à une refonte de l'article 25 des Statuts de la Société de la manière prévue au point E de l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison de la présente augmentation de son capital social sont évalués à sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. PANICHI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 juin 2010. Relation: LAC/2010/28829. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098298/651.

(100110471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

” BELVEDERE REAL ESTATE ”, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Sennigerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 99.618.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 juillet 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010097174/16.

(100108543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

dictant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.217.

Beschluss der Gesellschafterversammlung

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschliessen folgendes:

- Der Geschäftsführer Herr Christian Ross wohnhaft in D-56766 Auderath, Bornweg 9 wird mit Wirkung zum 31.10.2009 von seinem Amt abberufen.

- Zum neuen Geschäftsführer ab dem 01.11.2009 wird Herr Steffen Wendler, wohnhaft D-54422 Züsch, Gartenstrasse 6 ernannt. Herr Wendler ist Unterschriften- und vertretungsberechtigt.

- Der Geschäftsführer Herr Christian Ross, wohnhaft in D-56766 Auderath, Bornweg 9, wird mit Wirkung zum 31.10.2009 seinen Firmenanteil von 100 % übertragen.

- Zum Anteilseigner der 100 % ab dem 01.11.2009 werden Herr Roland Doesken, wohnhaft in D-54298 Aach, Auf der Haag 8 und Herrn Steffen Wendler, wohnhaft D-54422 Züsch, Gartenstrasse 6 ernannt.

Herr Christian Ross 0 Anteile

Herr Steffen Wendler 50 Anteile

Herr Roland Doesken 50 Anteile

Référence de publication: 2010097178/21.

(100107632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Ahntares S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.687.

L'an deux mille dix, le six juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de AHNTARES S.A., ("la Société"), société anonyme ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu en date du 27 juillet 2005 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 8 décembre 2005, numéro 1351.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Régis GALIOTTO, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Comme il est montré par la liste de présence annexée à ce procès-verbal, toutes les actions en circulation sont représentées afin que l'assemblée a pu être tenue sans avis de convocation préalable.

II. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Agenda

1. Transfert du siège social à l'adresse suivante: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
2. Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.
3. Révocation de la société LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.
4. Nomination de la société VAN CAUTER –SNAUWAERT & Co S.à r.l. comme nouveau commissaire.

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Strassen.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat et de nommer en son remplacement la société VAN CAUTERSNAUWAERT & Co S.à r.l., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, R. GALIOTTO J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30315. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097197/49.

(100108576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Albatros Properties S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 114.476.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix.

Le vingt-neuf juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société à responsabilité limitée de droit italien SIST SOCIETA ITALIANA SERVIZI TRUST SRL, ayant son siège social à I-20121 Milan, Via Montenapoleone 23 (Italie),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme ALBATROS PROPERTIES S.A., ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong, R.C.S. Luxembourg numéro B 114476, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, en date du 20 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 961 du 17 mai 2006, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire prénommé, en date du 14 février 2006, publié au Mémorial C numéro 961 du 17 mai 2006;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 364 du 18 février 2010.

II.- Que le capital social de la société anonyme ALBATROS PROPERTIES S.A., prédésignée, s'élève actuellement à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme ALBATROS PROPERTIES S.A..

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme ALBATROS PROPERTIES S.A..

V.- Que sa mandante, en tant que liquidateur, déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2263. Reçu soixante-quinze euros. 75,00€

Le Receveur (signé): G.SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097199/51.

(100109265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Angor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 65.298.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.07.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010097207/12.

(100108611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Astros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.792.

L'an deux mil dix, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Thierry JACOB, diplômé institut commercial de Nancy, demeurant professionnellement à Luxembourg, 25, Avenue de la Liberté,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée ASTREOS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 25, Avenue de la Liberté, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 105.792,

constituée sous la dénomination de AEXXDIS GROUPE S.A. par acte du notaire Jean SECKLER en date du 28 décembre 2004, publié au Mémorial C n°490 du 25 mai 2005, et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 9 août 2005, publié au Mémorial C n° 44 du 7 janvier 2006,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la société, prise en sa réunion du 24 juin 2010, une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 444.260 (quatre cent quarante-quatre mille deux cent soixante Euro), représenté par 44.426 (quarante-quatre mille quatre cent vingt-six) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune, entièrement libéré.

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'Euro), représenté par 100.000 (cent mille) actions, ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune, et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

3.- Que les alinéas 3 à 5 du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Le Conseil d'Administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions

4.- Que dans sa réunion du 24 juin 2010, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 22.000 (vingt-deux mille Euro),

pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 444.260 (quatre cent quarante-quatre mille deux cent soixante Euro) à EUR 466.260 (quatre cent soixante-six mille deux cent soixante Euro),

par la création et l'émission de 2.200 (deux mille deux cents) actions nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro), à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, plus amplement renseigné dans le susdit du conseil d'administration de la société du 24 juin 2010, qui souscrit à toutes les 2.200 (deux mille deux cents) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de EUR 22.000 (vingt-deux mille Euro),

l'actionnaire minoritaire, plus amplement renseigné dans le susdit du conseil d'administration de la société du 24 juin 2010, ayant déclaré expressément renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

5.- Que la réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 22.000 (vingt-deux mille Euro) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

6.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 466.260 (quatre cent soixante-six mille deux cent soixante Euro) et le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Le capital social souscrit est fixé à EUR 466.260 (quatre cent soixante-six mille deux cent soixante Euro), représenté par 46.626 (quarante-six mille six cent vingt-six) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR 1.020.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. JACOB, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 29 juin 2010, LAC/2010/28480: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097209/73.

(100108951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Bel Air Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 145.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bel Air Investments S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010097219/11.

(100108634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Borex Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.284.

L'an deux mille dix, le sept juillet,

Par-devant, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu :

Peggy Modaff, employée, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société BORALEX LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9 Allée Scheffer, en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 06 juillet 2010, une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la société BORALEX Luxembourg S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C du 28 janvier 2010 numéro 182.

II. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à 7.377.937,50 EUR (sept millions trois cent soixante dix sept mille neuf cent trente sept euros et cinquante centimes), représenté par sept cent soixante seize mille six cent vingt cinq (776.625) actions d'une valeur nominale de 9,50 EUR (neuf euros cinquante centimes) chacune, intégralement libérées.

III. Qu'aux termes de l'article 5.1 des statuts le capital autorisé est fixé à un total de 25.000.000,-EUR (vingt-cinq millions euros), et l'article 5.2 des statuts autorise le conseil d'administration d'augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Que lors de sa réunion du 06 juillet 2010, le conseil d'administration, après avoir supprimé le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires, a décidé de réaliser une augmentation de capital et notamment à concurrence de 342.000,-EUR trois cent quarante deux mille euros (trois cent quarante deux mille euros), pour le porter de son montant actuel de 7.377.937,50 EUR (sept millions trois cent soixante dix sept mille neuf cent trente sept euros et cinquante

centimes) à 7.719.937,50 EUR (sept millions sept cent dix-neuf mille neuf cent trente-sept euros et cinquante centimes), par la création de trente six mille (36.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de 9,50 EUR (neuf euros cinquante centimes) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire moyennant paiement d'une prime d'émission de 3.922.560,-EUR (trois millions neuf cent vingt deux mille cinq cent soixante euros), et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

V. Que les trente six mille (36.000) actions nouvelles ainsi que la prime d'émission ont été souscrites et libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de 4.264.560,-EUR (quatre millions deux soixante quatre mille cinq cent soixante euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation d'une attestation bancaire.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à 7.719.937,50 EUR (sept millions sept cent dix-neuf mille neuf cent trente-sept euros et cinquante centimes), de sorte que l'alinéa 1^{er} de l'article 5.1 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social souscrit est fixé à 7.719.937,50 EUR (sept millions sept cent dix-neuf mille neuf cent trente-sept euros et cinquante centimes) représenté par huit cent douze mille six cents vingt-cinq (812.625) actions nominatives ayant chacune une valeur nominale de 9.50 EUR (neuf euros cinquante centimes)."

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Frais, Évaluation

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges à payer par la société suite au présent acte, est estimé à trois mille quatre cents Euros (3.400.-EUR).

Dont Acte, en foi de quoi, le présent document a été rédigé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue connue par la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MODAFF, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 9 juillet 2010. Relation : LAC/2010/30521. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097220/58.

(100108651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

BIS&S Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9168 Mertzig, 44, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 106.776.

Les comptes annuels de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juillet 2010.

Pour BIS & S S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010097231/13.

(100108538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Brand Ladenbau Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 19, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 40.082.

Les comptes annuels de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juillet 2010.

Pour BRAND LADENBAU S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010097233/13.

(100108539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Business Concept & Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 54, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 67.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010097235/11.

(100108593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

C.I.E. Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 128.950.

L'an deux mille dix, le quinze juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "C.I.E. PARTNERS S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 128950, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1588 du 28 juillet 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent trente (330) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2010. LAC/2010/32065. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097236/49.

(100108969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Cargo Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 67.758.

Le Bilan au 31 octobre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010097255/10.

(100108502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

CDO SOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.837.

Les comptes annuels pour la période du 16 juillet 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097256/11.

(100108524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Clinlux S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.676.

Les comptes annuels pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097274/11.

(100108525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Coeba Sàrl Architecture, Urbanisme et Design, Dave Lefèvre & Associés, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7216 Bereldange, 14D, rue Bour.

R.C.S. Luxembourg B 100.287.

Les comptes annuels de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juillet 2010.

Pour COEBA S.à r.l., ARCHITECTURE, URBANISME ET DESIGN, DAVE LFEVRE & ASSOCIES

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010097279/13.

(100108541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Chantegrive Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 79.968.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme KELMER S.A., une société anonyme existant et gouvernée par les lois de la Suisse, ayant son siège social à Via San Gottardo 10, CH-6900 Lugano-Massagno (Suisse), inscrite auprès du Registre des Sociétés de Lugano sous le numéro CH-514.012.480-6.

ici représentée par Madame Annie SWETENHAM, corporate advisor, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme holding "CHANTEGRIVE HOLDING S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79.968, a été constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2000, publié au Mémorial numéro 626 du 10 août 2001,

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), entièrement libérées.

c) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g) Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises demeurant professionnellement à Luxembourg, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

i) Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

j) Que décharge pleine et entière est accordée au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

l.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

m.- Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Annie SWETENHAM, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2255. Reçu soixante-quinze euros. 75,00€

Le Releveur (signé): G.SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097269/59.

(100109285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**D.I.E. S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. D.I.E. Holding S.A.).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 39.940.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097292/11.

(100108583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Dresdner Leasing 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 143.036.

Les comptes annuels pour la période du 12 novembre 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097297/12.

(100108529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Dresdner Leasing 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 143.037.

Les comptes annuels pour la période du 12 novembre 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097298/12.

(100108530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Dotcorp Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 119.736.

L'an deux mille dix.

Le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée DOTCORP FINANCE S.à r.l. avec siège social à L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre, R.C.S. Luxembourg B106851,

dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son domicile professionnel à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "DOTCORP FINANCE II S.à r.l.", ayant son siège social à L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite, R.C.S. Luxembourg section B numéro 119736, constituée par acte de Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 août 2006, publié au Mémorial C numéro 2099 du 9 novembre 2006,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide de transférer le siège social de L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite, à L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

Deuxième résolution

La comparante décide de modifier l'article douze des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B."

Troisième résolution

Le mandat de gérant de Monsieur Steve Joseph ROSENBLUM pour une durée indéterminée est confirmé et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

Quatrième résolution

Le mandat de gérant de Monsieur Jean-Emile ROSENBLUM pour une durée indéterminée est confirmé et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

Cinquième résolution

Le nombre des gérants est augmenté de deux (2) à quatre (4).

Sixième résolution

Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Madame Nathalie VAZQUEZ, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 11 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 juillet 2010. Relation: EAC/2010/7882. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010097312/61.

(100109198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Chocolats de France, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 66, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 117.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010097272/13.

(100108587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Compagnie Internationale des Marques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.437.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010097286/10.

(100108430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Credit Expert s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 143.055.

Le conseil de gérance acte qu'en date du 09 juillet 2010 une cession de parts est intervenue entre:
Monsieur Benoît Joachim, né à Luxembourg, le 14 janvier 1976, demeurant à L-3889 Foetz, 57A, rue Théodore de
Wacquant

et

Monsieur Yannick Flavien, né à Lunéville (F), le 27 novembre 1979, demeurant à F-54860 Haucourt, 8, rue de la Somme.
Suite à cette cession de parts le capital social est reparti comme suit:

Signature

1) Monsieur Yannick FLAVIEN, préqualifié, soixante-cinq parts sociales	65
2) Madame Nassera KIDOUCH, préqualifiée, trente-cinq parts sociales	35
Total: cent parts sociales	100

Signature.

Référence de publication: 2010097289/18.

(100108581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Dotcorp Finance III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 134.196.

L'an deux mille dix.

Le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée DOTCORP FINANCE S.à r.l. avec siège social à L-2551 Luxembourg, 125, avenue
du X Septembre, R.C.S. Luxembourg B106851,

dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son domicile professionnel à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "DOTCORP FINANCE III S.à r.l", ayant son siège social à L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite, R.C.S. Luxembourg section B numéro 134196, constituée par acte de Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 37 du 8 janvier 2008,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide de transférer le siège social de L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite, à L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

Deuxième résolution

La comparante décide de modifier l'article douze des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B."

Troisième résolution

Le mandat de gérant de Monsieur Steve ROSENBLUM pour une durée indéterminée est confirmé et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

Quatrième résolution

Le mandat de gérant de Monsieur Jean-Emile ROSENBLUM pour une durée indéterminée est confirmé et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

Cinquième résolution

Le nombre des gérants est augmenté de deux (2) à quatre (4).

Sixième résolution

Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Madame Nathalie VAZQUEZ, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 11 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 juillet 2010. Relation: EAC/2010/7883. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010097313/61.

(100109199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**All & All S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. All & All International S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 40.791.

L'an deux mil dix, le trente juin.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ALL & ALL INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 40.791,

constituée par acte du notaire Marc ELTER en date du 8 juillet 1992, publié au Mémorial C n° 632 de 1992, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Jacques DELVAUX en date du 7 décembre 2009, publié au Mémorial C n°278 du 9 février 2010.

L'assemblée des actionnaires est présidée par M. Luca ANTOGNONI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Emanuela CORVASCE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mme Rossana DI PINTO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Réduction de capital à concurrence de EUR 129.000 (cent vingt-neuf mille Euros), afin de ramener le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 6.729.000,- (six millions sept cent vingt-neuf mille Euros) à EUR 6.600.000 (six millions six cent mille Euros), par l'annulation de 12.900 (douze mille neuf cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune,

afin de couvrir les pertes au 31 décembre 2009 à concurrence de EUR 76.536,10 et constituer avec le solde restant de la réduction soit EUR 52.463,90 un compte de réserve libre.

Cette réserve libre pourra être utilisée de quelque manière que ce soit, en restant toutefois dans les limites fixées par l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, en cas de remboursement aux actionnaires

2. Changement de la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée» et adaptation des statuts de la société à la nouvelle forme de société, plus particulièrement à ce sujet, changement du nom en ALL & ALL S.à r.l.

3. Cessation des mandats des administrateurs et du commissaire et relative décharge, et nomination d'un ou de plusieurs gérants

4. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne.

5. Modification de la dénomination de «ALL & ALL S.à r.l.» en «ALL & ALL S.R.L.», et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 30 juin 2040 et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

Art. 4. La società ha per oggetto

a) l'assunzione di azioni, quote e partecipazioni in altre società italiane ed estere, anche ammesse alla quotazione nelle Borse Valori nazionali ed estere;

b) il finanziamento, il controllo ed il coordinamento tecnico-finanziario delle società alle quali partecipa;

c) la compravendita e la gestione di titoli pubblici e privati;

d) l'acquisto, la gestione, l'amministrazione e la locazione di beni immobili.

La società potrà compiere tutte le operazioni commerciali, finanziarie, mobiliari ed immobiliari necessarie od utili per il raggiungimento degli scopi sociali e potrà sottoscrivere accettazioni bancarie, rilasciare fidejussioni e garanzie anche reali a favore di terzi.

Toutes les activités doivent être effectuées dans les limites et dans le respect des normes qui les régissent; en particulier, les activités de nature financière doivent être effectuées en conformité avec les dispositions de la loi du 23 novembre 1939 n. 1966, sur la discipline des sociétés fiduciaires et de révision; de la loi du 7 juin 1974 n. 216, sur la circulation des valeurs mobilières et de sollicitation au public épargne; de la loi du 23 mars 1983 n. 77, sur les fonds communs d'investissement mobilière; de la loi du 2 janvier 1991 n. 1, sur les activités d'intermédiation mobilière; de la loi du 1^{er} septembre 1993 n. 385, sur les activités bancaires et financières; de l'article 26 de la loi du 7 mars 1996 n. 108 sur la médiation et la consultation dans la concession de financements; de la loi du 24 février 1998 n. 58 sur les activités d'intermédiation financière; et dans le respect de la réglementation sur les activités réservées aux membres des Ordres et des Associations professionnelles.

6. Approbation d'une situation Intérimaire au 1^{er} juin 2010.

7. Décharge à donner aux gérants démissionnaires et nominations statutaires.

8. Désignation de mandataires avec pouvoirs pour représenter la Société au Luxembourg et en Italie dans toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège social.

9. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Exposé:

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement à I-44122 Ferrara, via Modena 119, Italie, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale des actionnaires, composée de tous les actionnaires, après s'être considérée comme régulièrement constituée, approuve l'exposé du président et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence de EUR 129.000 (cent vingt-neuf mille Euros),

afin de ramener le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 6.729.000,-(six millions sept cent vingt-neuf mille Euros) à EUR 6.600.000 (six millions six cent mille Euros), par l'annulation de 12.900 (douze mille neuf cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, afin de couvrir les pertes au 31 décembre 2009 à concurrence de EUR 76.536,10

et constituer avec le solde restant de la réduction soit EUR 52.463,90 un compte de réserve libre.

Cette réserve libre pourra être utilisée de quelque manière que ce soit, en restant toutefois dans les limites fixées par l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, en cas de remboursement aux actionnaires

La preuve de l'existence de la susdite perte par la société a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 2009 de la société, dûment approuvés par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 juin 2010.

Suite à la réduction de capital qui précède, le capital souscrit de la société s'élève à EUR 6.600.000 (six millions six cent mille Euros), représenté par 660.000 (six cent soixante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la forme juridique de la société, laquelle, de société anonyme devient société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, et plus particulièrement à ce sujet, changement du nom en ALL & ALL S.à r.l.,

avec adaptation subséquente des statuts de la société à la nouvelle forme de société.

Les statuts de la société ALL & ALL S.à r.l se lisent comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «ALL & ALL S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 6.600.000 (six millions six cent mille Euros), représenté par 660.000 (six cent soixante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsque la société comporte plusieurs gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, lorsque la société comporte plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2011, à savoir

Conseil d'administration:

M. Luca Checchinato, employé privé, né le 6 décembre 1960 à San Bellino (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

M. Luca Antognoni, employé privé, né le 13 juillet 1978 à Fano (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

M. Dominique Audia, employé privé, né le 16 mars 1965 à Metz (France), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mlle Elisiana Pedone, employée privée, née le 30 avril 1982 à Trani (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

Montbrun Révision S.à.r.l., 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée décide de leur accorder bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'assemblée décide de nommer en qualité de gérant unique de la Société, Mr Gianluca ROMAGNOLI, né à San Benedetto del Tronto (Ascoli Piceno), le 26 décembre 1977 et résidant à Ferrara, località Pontegradella, via Pioppa n. 325, codice fiscale: RMGGLC77T26H769X,

Quatrième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg en Italie,

et plus spécialement à I-44122 Ferrara, via Modena 119, Italie,

et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fins de la loi commerciale.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne,

et plus particulièrement à ce sujet décide:

- de changer la dénomination de «ALL & ALL S.à r.l.» en «ALL & ALL S.r.l.»
- de fixer la durée de la société jusqu'au 30 juin 2040,
- de modifier son objet pour lui donner la teneur et n langue italienne suivante:

Art. 4. La società ha per oggetto:

a) l'assunzione di azioni, quote e partecipazioni in altre società italiane ed estere, anche ammesse alla quotazione nelle Borse Valori nazionali ed estere;

b) il finanziamento, il controllo ed il coordinamento tecnofinanziario delle società alle quali partecipa;

c) la compravendita e la gestione di titoli pubblici e privati;

d) l'acquisto, la gestione, l'amministrazione e la locazione di beni immobili.

La società potrà compiere tutte le operazioni commerciali, finanziarie, mobiliari ed immobiliari necessarie od utili per il raggiungimento degli scopi sociali e potrà sottoscrivere accettazioni bancarie, rilasciare fidejussioni e garanzie anche reali a favore di terzi.

Tutte le attività debbono essere svolte nei limiti e nel rispetto delle norme che ne disciplinano l'esercizio; in particolare, le attività di natura finanziaria debbono essere svolte in ossequio al disposto delle leggi in materia e, in specie: della legge 23 novembre 1939 n. 1966, sulla disciplina delle società fiduciarie e di revisione; della legge 7 giugno 1974 n. 216, in tema di circolazione di valori mobiliari e di sollecitazione al pubblico risparmio; della legge 23 marzo 1983 n. 77, in tema di fondi comuni di investimento mobiliare; della legge 2 gennaio 1991 n. 1, in tema di attività di intermediazione mobiliare; del D. Lgs. 1° settembre 1993 n. 385, in materia di attività bancaria e finanziaria; dell'articolo 26 della legge 7 marzo 1996 n. 108 in tema di mediazione e consulenza nella concessione di finanziamenti; del D. Lgs. 24 febbraio 1998 n. 58 in materia di intermediazioni finanziaria; nonché nel rispetto della normativa in tema di attività riservata ad iscritti a Collegi, Ordini o Albi professionali.

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, et de leur donner la teneur dont question ci-après, étant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies:

STATUTO DI SOCIETA' A RESPONSABILITA' LIMITATA

Titolo I. Denominazione - Sede - Durata - Oggetto

Art. 1. E' costituita una società a responsabilità limitata con la denominazione sociale: "ALL & ALL. S.R.L."

Art. 2. La società ha sede legale nel comune di Ferrara.

La sede sociale può essere trasferita in qualsiasi indirizzo dello stesso comune con decisione dell'organo amministrativo che è abilitato alle dichiarazioni conseguenti presso l'ufficio del registro delle imprese.

La società, con decisione dell'organo amministrativo, può istituire e sopprimere, nel territorio nazionale: uffici amministrativi, recapiti e unità locali comunque denominate.

Compete ai soci la decisione di istituire, modificare o sopprimere sedi secondarie.

Art. 3. La durata della società è stabilita fino al 30 giugno 2040 (duemilaquaranta) e potrà essere ulteriormente prorogata o sciolta anticipatamente per decisione dei soci.

Art. 4. La società ha per oggetto:

a) l'assunzione di azioni, quote e partecipazioni in altre società italiane ed estere, anche ammesse alla quotazione nelle Borse Valori nazionali ed estere;

b) il finanziamento, il controllo ed il coordinamento tecnico-finanziario delle società alle quali partecipa;

c) la compravendita e la gestione di titoli pubblici e privati;

d) l'acquisto, la gestione, l'amministrazione e la locazione di beni immobili.

La società potrà compiere tutte le operazioni commerciali, finanziarie, mobiliari ed immobiliari necessarie od utili per il raggiungimento degli scopi sociali e potrà sottoscrivere accettazioni bancarie, rilasciare fidejussioni e garanzie anche reali a favore di terzi.

Tutte le attività debbono essere svolte nei limiti e nel rispetto delle norme che ne disciplinano l'esercizio; in particolare, le attività di natura finanziaria debbono essere svolte in ossequio al disposto delle leggi in materia e, in specie: della legge 23 novembre 1939 n. 1966, sulla disciplina delle società fiduciarie e di revisione; della legge 7 giugno 1974 n. 216, in tema di circolazione di valori mobiliari e di sollecitazione al pubblico risparmio; della legge 23 marzo 1983 n. 77, in tema di fondi comuni di investimento mobiliare; della legge 2 gennaio 1991 n. 1, in tema di attività di intermediazione mobiliare; del D. Lgs. 1° settembre 1993 n. 385, in materia di attività bancaria e finanziaria; dell'articolo 26 della legge 7 marzo 1996 n. 108 in tema di mediazione e consulenza nella concessione di finanziamenti; del D. Lgs. 24 febbraio 1998 n. 58 in materia di intermediazioni finanziaria; nonché nel rispetto della normativa in tema di attività riservata ad iscritti a Collegi, Ordini o Albi professionali.

Titolo II. Domicilio

Art. 5. Il domicilio dei soci, degli amministratori, dei componenti il collegio sindacale e del revisore contabile, per i loro rapporti con la società, è quello che risulta dai libri sociali.

E' onere dei soci, degli amministratori, dei sindaci e del revisore contabile comunicare tempestivamente il cambiamento del loro domicilio.

Titolo III. Capitale sociale - Finanziamenti - Versamenti in conto capitale

Art. 6. Il capitale sociale è fissato in euro 6.600.000,00 (seimilioneisecentomila) ed è diviso in quote di diverso ammontare, ma in nessun caso inferiori ad un euro.

In caso di aumento del capitale sociale ai soci spetta il diritto di sottoscrivere le quote emesse in proporzione alla percentuale di capitale da ciascuno di essi rispettivamente posseduta, con diritto di accrescimento per le quote non optate dagli altri soci.

Le quote possono essere oggetto di intestazione fiduciaria ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modificazioni e integrazioni; in tali casi l'esercizio dei diritti sociali da parte della società fiduciaria avviene per conto e nell'esclusivo interesse di uno o più fiduciari e solo a questi pertanto sono imputabili gli effetti giuridici e le responsabilità conseguenti a tale esercizio.

Art. 7. L'organo amministrativo potrà richiedere ai soci, a mezzo di proposta scritta, finanziamenti in denaro, anche non proporzionali alle quote di capitale dagli stessi sottoscritte.

I finanziamenti saranno fruttiferi di interessi al tasso legale, ovvero gratuiti qualora i soci finanziatori dovessero rinunciare, per iscritto, alla remunerazione di tali capitali.

I soci che dovessero aderire alla richiesta dovranno versare le somme nelle casse sociali entro i termini stabiliti nella proposta.

Gli interessi verranno calcolati al 30 giugno di ogni anno; capitale ed interessi verranno rimborsati ai soci secondo le modalità e nei termini preventivamente concordati.

In ogni caso, i finanziamenti effettuati dai soci a favore della società dovranno avvenire nel rispetto ed alle condizioni previste dalla normativa vigente in materia e dalle relative eventuali future modificazioni.

Art. 8. In alternativa ai finanziamenti di cui al precedente articolo 7) del presente statuto, le esigenze finanziarie societarie potranno essere soddisfatte, a mezzo di versamenti da parte dei soci di somme di denaro proporzionali alle loro quote di partecipazione al capitale sociale, in conformità ad una preventiva specifica deliberazione da parte dei soci.

In ogni altro caso, dette somme s'intenderanno liquidate in conto capitale anche nelle ipotesi in cui non dovessero risultare successivamente utilizzate per l'incremento del capitale sociale stesso, rimanendo così temporaneamente acquisite dal patrimonio sociale, senza che ne derivi un obbligo di restituzione a carico della società; qualora ne venisse, viceversa, deliberata la restituzione i rimborsi dovranno essere eseguiti nel pieno rispetto della proporzione delle quote sociali.

Non trattandosi di somme concesse a mutuo, i versamenti in conto capitale saranno in ogni caso infruttiferi.

Titolo IV. Trasferimento quote - Recesso

Art. 9. Qualora un socio intenda trasferire ad estranei in tutto o in parte la propria quota, egli sarà tenuto ad offrirla preventivamente in acquisto agli altri soci, in proporzione alla quota da ciascuno posseduta con diritto di accrescimento sulle opzioni non esercitate dagli altri soci.

L'offerta dovrà essere fatta a parità di condizioni rispetto agli eventuali acquirenti.

Sia l'offerta che l'accettazione dovranno essere comunicate mediante lettera raccomandata con avviso di ricevimento.

La lettera raccomandata con cui si specifichi anche se si esercita, ed entro quali limiti, l'eventuale diritto di accrescimento, intendendosi in difetto il mancato esercizio, dovrà essere spedita al socio alienante entro trenta giorni dalla data di arrivo della proposta.

Qualora la prelazione non sia validamente esercitata per l'intera quota o frazione di quota posta in vendita, il socio offerente potrà alternativamente:

- a) trasferire al terzo, inizialmente indicato quale potenziale acquirente, l'intera quota o frazione di quota posta in vendita, purchè ciò avvenga alle condizioni precedentemente comunicate agli altri soci;
- b) trasferire ai soci esercenti la prelazione le frazioni di quota loro spettanti;
- c) eventualmente oltre a quanto indicato nella precedente lettera b), trasferire al già citato terzo la porzione residua, purchè ciò avvenga alle condizioni precedentemente comunicate agli altri soci.

Il socio alienante dovrà procedere all'alienazione della quota o frazione di quota nei sessanta giorni successivo alla scadenza del termine dei trenta giorni e dovrà comunicare alla società l'avvenuta cessione entro trenta giorni dalla data del trasferimento.

Ai fini della decorrenza dei termini sopra indicati farà fede la data del timbro postale delle comunicazioni.

In ogni caso di violazione delle formalità stabilite nel presente articolo, il trasferimento non sarà opponibile alla società ed ai rimanenti soci.

L'intestazione delle quote sociali a società fiduciarie operanti ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modifiche e integrazioni, la reintestazione da parte di società fiduciarie in capo al proprio fiduciante ed il trasferimento da società fiduciaria ad altra società fiduciaria per conto dello stesso fiduciante non configurano trasferimento di quote sociali e, pertanto, non rilevano ai fini della prelazione spettante ai soci e non sono soggetti a divieti e limiti previsti in caso di trasferimento di quote sociali.

Art. 10. In caso di morte di un socio la quota posseduta dal medesimo passerà agli eredi coi quali la società continuerà ad ogni effetto.

Art. 11. Hanno diritto di recedere dalla società i soci che non hanno concorso all'approvazione delle decisioni riguardanti:

- a) la modifica dell'oggetto sociale quando comporta un cambiamento significativo dell'attività della società;
- b) la trasformazione della società;
- c) la fusione e la scissione della società;
- d) la revoca dello stato di liquidazione;
- e) il trasferimento della sede sociale all'estero;
- f) il compimento di operazioni che comportino una sostanziale modifica dell'oggetto sociale;
- g) il compimento di operazioni che determinino una rilevante modificazione dei diritti attribuiti ai soci ai sensi dell'art. 2468, comma 4 del codice civile.

Art. 12. Il socio che intende recedere dalla società deve darne comunicazione all'organo amministrativo mediante lettera raccomandata con ricevuta di ritorno.

La raccomandata deve essere inviata entro 30 (trenta) giorni dall'iscrizione nel Registro delle imprese o, se non prevista, dalla trascrizione nel libro dei verbali delle assemblee dei soci della decisione che lo legittima, con l'indicazione delle generalità del socio recedente e del domicilio per le comunicazioni inerenti al procedimento.

Se il fatto che legittima il recesso è diverso da una decisione, esso può essere esercitato non oltre 30 (trenta) giorni dalla sua conoscenza da parte del socio.

A tale fine l'organo amministrativo deve comunicare ai soci i fatti che possono dare luogo all'esercizio del recesso entro 15 (quindici) dalla data in cui ne è venuto esso stesso a conoscenza.

Il recesso s'intende esercitato il giorno in cui la comunicazione è pervenuta alla sede della società.

Il recesso non può essere esercitato e, se già esercitato, è privo di efficacia se, entro 90 (novanta) giorni dall'esercizio del recesso, la società revoca la delibera che lo legittima ovvero se entro lo stesso termine viene deliberato lo scioglimento della società.

In caso di quote intestate a società fiduciarie operanti ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modifiche ed integrazioni, il diritto di recesso può essere esercitato anche solo per parte di esse, in esecuzione di istruzioni provenienti da differenti fiduciari. La quota in relazione alla quale la società fiduciaria esercita il diritto di recesso può essere reintestata all'effettivo proprietario – fiduciante, per conto del quale la società fiduciaria ha esercitato il diritto di recesso.

Titolo V. Assemblea dei Soci

Art. 13. I soci decidono sulle materie loro riservate dalla legge e dal presente statuto, nonché sugli argomenti sottoposti alla loro approvazione dall'organo amministrativo ovvero da tanti soci che rappresentino almeno un terzo del capitale sociale.

In ogni caso sono riservate alla competenza dei soci:

- a) l'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili;
- b) la nomina, la composizione e la durata della carica dell'organo amministrativo;
- c) la nomina, del collegio sindacale e del revisore contabile e la designazione del presidente del collegio sindacale;
- d) la determinazione dei compensi dell'organo amministrativo, del collegio sindacale e del revisore contabile;
- e) la facoltà di aumentare il capitale sociale;
- f) le modificazioni dello statuto sociale;
- g) la decisione di compiere operazioni che comportino una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale o una rilevante modificazione dei diritti dei soci;
- h) la nomina dei liquidatori e i criteri di svolgimento della liquidazione.

Art. 14. Hanno diritto di voto i soci iscritti nel libro dei soci.

Il voto del socio vale in misura proporzionale alla sua partecipazione.

Art. 15. Le decisioni dei soci sono sempre adottate mediante deliberazione assembleare assunta ai sensi dell'articolo 2479 bis del codice civile e di quanto disposto dal presente statuto.

Le decisioni dei soci adottate ai sensi del presente articolo devono essere trascritte senza indugio nel libro dei verbali delle assemblee.

L'assemblea può svolgersi con gli intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, audio/video collegati, a condizione che siano rispettati il metodo collegiale e i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci.

In tal caso è necessario che:

- a) sia consentito al presidente dell'assemblea di accertare inequivocabilmente l'identità e la legittimazione degli intervenuti; regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- b) sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;
- c) sia consentito agli intervenuti di partecipare in tempo reale alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno ove non si tratti di assemblea totalitaria;
- d) vengano indicati nell'avviso di convocazione i luoghi audio-video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il presidente e il soggetto verbalizzante;

Art. 16. L'assemblea deve essere convocata dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione mediante avviso spedito almeno otto giorni prima del giorno fissato per l'adunanza, con lettera raccomandata, ovvero con qualsiasi altro mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento (compreso telefax e posta elettronica), fatto pervenire agli aventi diritto al domicilio risultante dai libri sociali.

Nell'avviso di convocazione devono essere indicati il luogo o i luoghi, il giorno, l'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare.

Nell'avviso di convocazione può essere prevista una data ulteriore di seconda convocazione, per il caso in cui nell'adunanza prevista in prima convocazione l'assemblea non risulti legalmente costituita.

Art. 17. Anche in mancanza di formale convocazione l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando ad essa partecipino i soci portatori dell'intero capitale sociale, siano presenti alla riunione tutti i componenti dell'organo amministrativo e dell'organo di controllo, se nominato, e nessuno si sia opposto alla trattazione degli argomenti posti all'ordine del giorno.

Ai fini della totalità dell'assemblea, qualora amministratori o sindaci non partecipino personalmente alla riunione, dovranno rilasciare apposita dichiarazione scritta, da conservarsi agli atti della società, nella quale dichiarino di essere informati della riunione, su tutti gli argomenti posti all'ordine del giorno e di non opporsi alla trattazione degli stessi.

Art. 18. L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione ed in caso di assenza o di impedimento di questi, l'assemblea è presieduta da persona designata dagli intervenuti.

Spetta al presidente dell'assemblea constatare la regolare costituzione della stessa, accertare l'identità e la legittimazione dei presenti, dirigere e regolare lo svolgimento dell'assemblea ed accertare e proclamare i risultati delle votazioni.

Art. 19. Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare anche da soggetto non socio per delega scritta, consegnata al delegato anche a mezzo telefax o con posta elettronica.

In caso di quote intestate a società fiduciarie, la delega potrà essere rilasciata a più soggetti delegati a votare, eventualmente in maniera divergente, in esecuzione di istruzioni provenienti da differenti fiduciari.

Se la delega viene conferita per la singola assemblea ha effetto anche per la seconda convocazione.

La rappresentanza in assemblea non può essere conferita agli amministratori, ai sindaci ed ai dipendenti della società.

Art. 20. Le deliberazioni dell'assemblea devono constare da verbale sottoscritto dal presidente, dal segretario o dal notaio.

Il verbale deve indicare la data dell'assemblea, l'identità dei partecipanti e il capitale rappresentato da ciascuno; deve altresì indicare le modalità e il risultato delle votazioni e deve consentire l'identificazione dei soci favorevoli, astenuti o dissidenti.

Il verbale deve riportare gli esiti degli accertamenti fatti dal presidente a norma del precedente articolo 18). Nel verbale devono essere riassunte, su richiesta dei soci, le loro dichiarazioni pertinenti all'ordine del giorno.

Art. 21. L'assemblea, sia in prima che in seconda convocazione, è validamente costituita con la presenza di tanti soci che rappresentino almeno la metà del capitale sociale e delibera a maggioranza assoluta dei presenti.

Art. 22. La trasformazione della società, la fusione e la scissione della società, le modificazioni dell'atto costitutivo e dello statuto sociale, la messa in liquidazione della società, la nomina e la revoca dei liquidatori, i criteri di svolgimento della liquidazione, la revoca dello stato di liquidazione e l'emissione di titoli di debito, sono deliberate dall'assemblea con il voto favorevole dei soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale, fermo restando che è comunque richiesto il consenso dei soci che con la trasformazione assumono responsabilità illimitata.

Restano comunque salve le altre disposizioni di legge che, per particolari decisioni, richiedono diverse specifiche maggioranze.

Art. 23. L'assemblea dei soci per l'approvazione del bilancio di esercizio deve essere convocata entro il termine non superiore a centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale.

Quando la società sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato e quando lo richiedano particolari esigenze relative alla struttura ed all'oggetto della società, l'assemblea per l'approvazione del bilancio di esercizio può essere convocata nel maggior termine comunque non superiore a centottanta giorni.

In questi casi l'organo amministrativo segnala nella relazione sulla gestione ovvero nella nota integrativa le ragioni della dilazione.

Titolo VI. Amministrazione

Art. 24. L'amministrazione della società è affidata ad uno o più amministratori, sino ad un massimo di tre, nominati dai soci.

Gli amministratori durano in carica per il periodo di tempo stabilito all'atto della loro nomina od anche a tempo indeterminato.

Gli amministratori sono sempre rieleggibili e possono essere non soci.

Non si applica agli amministratori il divieto di concorrenza di cui all'articolo 2390 del codice civile.

Art. 25. La cessazione degli amministratori per scadenza del termine ha effetto dal momento in cui il nuovo organo amministrativo è stato ricostituito.

Se per qualsiasi motivo cessa dalla carica anche uno solo degli amministratori, l'intero organo amministrativo decade e deve essere promossa la decisione dei soci per la sua integrale sostituzione.

Art. 26. Quando l'amministrazione della società è affidata a più persone queste costituiscono un consiglio di amministrazione che opera collegialmente.

Art. 27. Se non vi abbiano provveduto i soci al momento della nomina, il consiglio di amministrazione elegge tra i suoi membri il presidente.

Art. 28. Il consiglio di amministrazione si riunisce nella sede sociale o altrove, purché in territorio italiano, tutte le volte che il presidente lo giudichi necessario o quando ne sia fatta richiesta scritta al presidente da due membri del consiglio stesso o dal presidente del collegio sindacale.

La convocazione avviene mediante avviso spedito agli amministratori ed ai sindaci effettivi, se nominati, con qualsiasi mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento (compreso telefax e posta elettronica), almeno cinque giorni prima dell'adunanza e, in caso di urgenza, almeno tre giorni prima.

Nell'avviso vengono fissati la data, il luogo e l'ora della riunione, nonché gli argomenti posti all'ordine del giorno.

Art. 29. Il consiglio di amministrazione è validamente costituito con la presenza della maggioranza assoluta dei suoi membri in carica e delibera validamente con il voto favorevole della maggioranza assoluta dei presenti. Il voto in consiglio non può essere dato per rappresentanza.

Art. 30. Il consiglio di amministrazione è comunque validamente costituito qualora, anche in assenza delle suddette formalità, siano presenti tutti i membri del consiglio stesso e i componenti del collegio sindacale, se nominato, fermo restando il diritto di ciascuno degli intervenuti di opporsi alla discussione degli argomenti sui quali non si ritenga sufficientemente informato.

Le adunanze del consiglio di amministrazione si possono tenere per videoconferenza e/o teleconferenza, a condizione che tutti partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito di seguire la discussione, di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati e di ricevere, trasmettere e visionare documenti. Il consiglio si considera tenuto nel luogo in cui si trovano il presidente ed il segretario che redige il verbale sottoscritto da entrambi.

Art. 31. Le decisioni del consiglio di amministrazione possono essere adottate mediante consultazione scritta ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto su iniziativa del presidente del consiglio di amministrazione.

La consultazione scritta consiste in una proposta di deliberazione che deve essere inviata a tutti i consiglieri ed ai sindaci, se nominati, con qualsiasi mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, fatto pervenire al domicilio risultante dai libri sociali.

Dalla proposta deve risultare l'esatto testo della delibera da adottare.

I consiglieri hanno cinque giorni per trasmettere la risposta all'indirizzo indicato nella proposta o se mancante presso la sede sociale.

La risposta deve essere messa in calce al documento ricevuto e deve contenere un'approvazione, un diniego o una astensione espressa. La mancanza di risposta entro il termine suddetto viene considerato voto contrario.

Il consenso espresso per iscritto consiste in una dichiarazione resa da ciascun amministratore con espresso e chiaro riferimento all'argomento oggetto della decisione, del quale il consigliere consenziente dichiara di essere sufficientemente informato.

I consensi possono essere trasmessi presso la sede della società con qualsiasi mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto consenso.

La decisione è assunta soltanto qualora pervengano alla sede della società, nelle forme sopra indicate ed entro cinque giorni dal ricevimento della prima comunicazione, in consensi della maggioranza degli amministratori.

Spetta al presidente del consiglio di amministrazione raccogliere le consultazioni ricevute ovvero i consensi scritti ricevuti e comunicare i risultati a tutti gli amministratori e sindaci, indicando:

- i consiglieri favorevoli, contrari o astenuti;
- la data in cui si è formata la decisione;
- eventuali osservazioni o dichiarazioni relative all'argomento oggetto della consultazione, se richiesto dagli stessi consiglieri.

Art. 32. Le riunioni del consiglio di amministrazione sono presiedute dal presidente ed in caso di sua assenza dal consigliere più anziano di età.

Art. 33. Il verbale delle adunanze e delle deliberazioni del consiglio di amministrazione deve essere tempestivamente redatto e sottoscritto dal presidente e dal segretario.

Art. 34. L'organo amministrativo, qualunque sia la sua strutturazione, è investito dei più ampi poteri per la gestione dell'impresa sociale e compie tutte le operazioni necessarie per il raggiungimento dell'oggetto sociale, fatta eccezione per le decisioni sulle materie riservate alla competenza dei soci dall'articolo 2479 del codice civile e dal presente statuto.

Art. 35. Il consiglio di amministrazione può nominare tra i suoi membri uno o più amministratori delegati, fissandone le relative attribuzioni e compensi.

Non sono delegabili le materie elencate nell'articolo 2381, comma quarto, del codice civile.

L'amministratore unico o il presidente del consiglio di amministrazione possono concedere a terzi procure speciali per determinati atti o categorie di atti.

Art. 36. La rappresentanza della società di fronte ai terzi ed in giudizio e la firma sociale spettano all'amministratore unico o al presidente del consiglio di amministrazione e nell'ambito dei poteri loro conferiti agli amministratori delegati.

Art. 37. Agli amministratori compete il rimborso delle spese sostenute per lo svolgimento dei compiti loro affidati.

I soci con decisione assunta ai sensi dell'articolo 2479 del codice civile possono attribuire annualmente agli amministratori un'indennità in misura fissa o variabile; possono altresì riconoscere loro un'indennità per la cessazione della carica, deliberando l'accantonamento di un fondo di quiescenza.

Titolo VII. Organi di Controllo

Art. 38. Quando sia obbligatorio per legge, l'assemblea dei soci nomina il collegio sindacale ai sensi dell'articolo 2477 del codice civile, composto da tre sindaci effettivi e due supplenti.

Art. 39. Quando la nomina del collegio sindacale non sia obbligatoria, ai sensi dell'art. 2477 del codice civile, con decisione dei soci può essere nominato il collegio sindacale, composto da tre sindaci effettivi e due supplenti, o un revisore iscritto nel registro istituito presso il Ministero della Giustizia.

Il collegio sindacale o il revisore contabile vigilano sull'osservanza della legge e dello statuto sociale e sul rispetto dei principi di corretta amministrazione.

Art. 40. Al collegio sindacale ed al revisore contabile, se nominati, si applicano le disposizioni previste dagli articoli 2397 e seguenti del codice civile.

L'assemblea dei soci contestualmente alla nomina del collegio sindacale ne designa il presidente e fissa i compensi spettanti al collegio sindacale ed al revisore contabile per l'intero periodo dell'incarico.

Titolo VIII. Esercizi sociali e bilancio

Art. 41. Gli esercizi sociali si chiudono il 30 giugno di ogni anno.

Art. 42. L'organo amministrativo, sotto l'osservanza delle disposizioni di legge, provvederà alla compilazione del bilancio, formato da stato patrimoniale, conto economico e nota integrativa ed alla redazione della relazione sulla gestione, se obbligatoria per legge.

Art. 43. Sugli utili netti risultanti dal bilancio verrà dedotto il 5% (cinque per cento) da destinare alla Riserva Legale fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale; il resto verrà ripartito fra i soci in proporzione alle quote di capitale possedute, salvo che l'assemblea dei soci in sede di approvazione del bilancio cui gli utili si riferiscono decida di destinare a riserva in tutti o in parte detti utili.

Art. 44. Il pagamento dei dividendi sarà effettuato presso la cassa sociale da parte dell'amministratore unico o del presidente del consiglio di amministrazione entro i termini stabiliti dall'assemblea dei soci.

Titolo X. Scioglimento e liquidazione

Art. 45. Addivenendosi in qualsiasi momento e per qualsiasi causa allo scioglimento della società, l'assemblea dei soci determinerà le modalità della liquidazione e nominerà uno o più liquidatori, fissandone i poteri ed i compensi.

Titolo XI. Clausola compromissoria - Foro competente - Computo dei termini - Norme dispositive

Art. 46. Qualunque controversia sorga tra i soci ovvero tra i soci e la società, ivi comprese le controversie promosse da amministratori, liquidatori e sindaci ovvero nei loro confronti, avente ad oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale, sarà devoluto ad un arbitro unico.

L'arbitro sarà nominato dal Presidente del tribunale ove la società ha la sede legale su istanza della parte interessata più diligente.

L'arbitro giudicherà ritualmente e secondo diritto.

Art. 47. Per qualunque controversia sorga in dipendenza di affari sociali e della interpretazione o esecuzione del presente statuto e che non sia sottoponibile ad arbitrato o esecuzione del presente statuto e che non sia sottoponibile ad arbitrato è competente il foro del luogo ove la società ha la propria sede legale.

Art. 48. Tutti i termini previsti dal presente statuto vanno computati con riferimento al concetto di "giorni liberi", con ciò intendendosi che non si considera, al fine del valido decorso del termine prescritto, né il giorno iniziale né quello finale.

Art. 49. Per quanto non espressamente previsto dal presente statuto, si fa riferimento alle disposizioni del codice civile ed alle leggi speciali in materia di società a responsabilità limitata.

Nelle ipotesi di intestazione fiduciaria delle quote sociali in capo a società fiduciarie operanti ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modifiche ed integrazioni, i soci si impegnano, nelle controversie relative a rapporti societari, a consentire l'estromissione della fiduciaria ai sensi dell'art. 111 c.p.c. e a proseguire il processo nei confronti del fiduciante effettivo proprietario della quota.

Sixième résolution

L'assemblée approuve une situation Intérimaire au 1^{er} juin 2010, jointe en annexe au présent acte.

Septième résolution

L'assemblée générale, suite à la résolution qui précède, décide de révoquer le mandat de l'actuel gérant.

et décide de nommer en conformité avec la loi italienne, un gérant unique pour un terme de 5 exercices sociaux prenant fin lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôre le 30 juin 2014, savoir:

Mr Gianluca ROMAGNOLI, né à San Benedetto del Tronto (Ascoli Piceno), le 26 décembre 1977 et résidant à Ferrara, località Pontegradella, via Pioppa n. 325, codice fiscale: RMGGLC77T26H769X

L'assemblée générale décide ensuite, en conformité avec la législation italienne et l'article 38 des statuts en langue italienne, de nommer, un Collège des Commissaires -en langue italienne «Collegio Sindacale»-composé de 3 (trois) membres titulaires et de 2 (deux) membres suppléants, auquel collège sera également confié la révision légale des comptes de la société, et fixe la rémunération revenant à chaque membre titulaire, pour toute la durée de son mandat, au tarif minimum prévu par l'actuel barème applicable aux «Dottori Commercialisti».

Les personnes suivantes sont nommées membres du Collège des Commissaires:

- PASETTI RAG. RENATO, nato a Ferrara il 7 ottobre 1957 ed ivi residente in Corso Ercole 1° D'Este n. 4, codice fiscale: PST RNT 57R07 D548T, revisore ufficiale dei conti, in qualità di presidente;

- PASETTI DOTT. GIANCARLO, nato a Vigarano Mainarda (Fe) il 22 gennaio 1929 ed ivi residente in Corso Ercole 1° D'Este n. 4, codice fiscale: PST GCR 29A22 L868K, revisore ufficiale dei conti, in qualità di sindaco effettivo;

- BOCCACCINI RAG. ANNA GABRIELLA, nata a Comacchio (Fe) il 29 maggio 1950, ed ivi residente in frazione Porto Garibaldi, via Bonnet n. 5, codice fiscale: BCC NGB 50E69 C912K, revisore ufficiale dei conti, in qualità di sindaco effettivo;

- VALESANI RAG. MAURO, nato a Ferrara il 10 settembre 1963 ed ivi residente in via Mulinetto n. 16, codice fiscale: VLS MRA 63P10 D548L, revisore ufficiale dei conti, in qualità di sindaco supplente;

- ZECCHINI RAG. PAMELA, nata a Ferrara il 31 dicembre 1970 ed ivi residente in via Santa Margherita n. 92/A, codice fiscale: ZCC PML 70T71 D548V, revisore ufficiale dei conti, in qualità di sindaco supplente.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de conférer à M. Gianluca ROMAGNOLI, précité, tous pouvoirs pour représenter seule la Société en Italie, pour effectuer toutes formalités dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège, et en particulier pour procéder au dépôt et à la publication du présent acte, et des statuts présentement adoptés, entre les mains de toutes autorités compétentes.

L'assemblée générale décide de conférer à M. Luca CHECCHINATO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri, tous pouvoirs pour représenter seul la Société au Grand-Duché de Luxembourg dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Ferrara.

Déclaration pro fisco:

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Clôture de l'assemblée:

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais:

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de EUR 5.000.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, G. SADDI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 juillet 2010, LAC/2010/29893: Reçu douze Euros (EUR 12.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098858/592.

(100110731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Immobilier Albert 1er S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.382.

Les comptes annuels au 30.11.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

IMMOBILIER ALBERT 1^{ER} S.A.

Adrien ROLLE

Référence de publication: 2010098198/12.

(100109603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Kiwi International Corporation S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.098.

Les comptes annuels au 30.11.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

KIWI INTERNATIONAL CORPORATION Sarl

Adrien ROLLE

Référence de publication: 2010098215/12.

(100109604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

L.I.S. Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.268.

Extrait des résolutions prises par la réunion du conseil d'administration du 07 mai 2010:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010098221/14.

(100109613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

L'Aiglon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.223.

Les comptes annuels au 30.11.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

L'AIGLON LUXEMBOURG S.A.

Benoît de FROIDMONT

Référence de publication: 2010098223/12.

(100109605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.
